

ARRETE PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR DU DEPARTEMENT APPRENDRE DE L'UNIVERSITE SAVOIE MONT BLANC

Le président de l'université Savoie Mont Blanc,

- Vu le code de l'éducation, notamment son article L713-1,*
- Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 8 juillet 2014, modifiés,*
- Vu le règlement intérieur de l'université Savoie Mont Blanc adopté par le conseil d'administration en sa séance du 8 juillet 2014, modifié,*
- Vu les statuts du département Accompagnement Pédagogique, Promotion de l'Enseignement Numérique et à Distance pour la Réussite des Étudiants (APPRENDRE) adoptés par le conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc en sa séance du 12 juillet 2016, modifiés,*
- Vu le vote émis par les membres du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc, en sa séance du 15 décembre 2020, portant élection de monsieur Philippe GALEZ à la présidence de l'université,*

ARRÊTE

- Article 1 :** Monsieur Laurent TABOUROT, professeur des universités à l'université Savoie Mont Blanc, est nommé directeur du département APPRENDRE, à compter du 1^{er} mars 2021 et pour une durée de quatre ans.
- Article 2 :** Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est affiché de manière permanente à la présidence de l'université Savoie Mont Blanc.
- Article 3 :** La directrice générale des services de l'université Savoie Mont Blanc est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chambéry, le 01 MARS 2021



Philippe GALEZ